



LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL PAR LE DOCTEUR PATRICK LEGERON

MARDI 19 OCTOBRE 2021 DE 9:30 A 12:30
CONFERENCE EN PRESENTIEL

PRE-REQUIS

- ▶ Aucun pré-requis nécessaire.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

A l'issue de cette conférence, les participants auront acquis des connaissances dans :

- ▶ La compréhension des RPS et de leurs enjeux,
- ▶ L'impact des nouvelles formes de travail liés à la pandémie de la Covid-19,
- ▶ Les méthodes d'évaluation et de diagnostic des RPS,
- ▶ Les actions à mettre en place dans l'organisation du travail,
- ▶ Les pratiques managériales protectrices de la santé des équipes,
- ▶ Les actions à développer en direction des salariés,
- ▶ Les ingrédients d'une stratégie globale d'entreprise de développement du bien-être au travail.

CONTENUS DE LA CONFERENCE

Qualifiés de « risques émergents », car récemment apparus et en croissance constante, les risques psychosociaux (RPS) au travail sont actuellement considérés comme de véritables enjeux pour le monde du travail. Parmi ceux-ci, le stress professionnel domine. Les grands organismes internationaux (Bureau international du travail, Organisation mondiale de la santé) soulignent que celui-ci est devenu le premier danger pour la santé des salariés. L'accélération de la « digitalisation du travail » engendrée par la crise sanitaire (essentiellement représentée par le télétravail) génère aussi de nouveaux risques psychosociaux.

L'impact des RPS se situe non seulement au niveau sanitaire (risques pour la santé psychologique et aussi physique), mais également au niveau de la performance économique des entreprises. Les employeurs ne doivent pas non plus ignorer leurs obligations juridiques dans ce domaine.

Après plus de trente ans de recherches sur les RPS et la publication de plusieurs rapports, il est possible aujourd'hui d'évaluer et d'identifier les facteurs de risques psychosociaux et donc, à partir de diagnostics valides, de mettre en place des actions non seulement correctrices, mais aussi de prévention de ces risques. Les actions de prévention s'inscrivent dans les organisations du travail, les pratiques managériales et également, dans la formation des salariés et l'aide qu'on leur apporte.

Conférence

Comparée aux autres pays européens, la France accuse un important retard dans tous ces domaines, que ce soit dans les approches évaluatives des RPS ou les politiques de prévention des RPS.

INTERVENANT

Patrick Légeron est docteur en médecine, psychiatre, ancien praticien attaché du service hospitalo-universitaire de l'Hôpital Sainte-Anne de Paris. Fondateur du cabinet Stimulus, spécialisé en santé psychologique au travail. Enseignant aux Hôpitaux universitaires de Genève et responsable du module « Stress, RPS et bien-être au travail » de l'Exécutive mastère Ressources Humaines de Sciences Po Paris. Il est co-auteur du rapport sur les RPS pour le Ministre du travail et du rapport sur le burn-out pour l'Académie nationale de médecine. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont *Le stress au travail : un enjeu de santé* (Éditions Odile Jacob).

METHODES PEDAGOGIQUES

Au cours de cette conférence, alterneront :

- ▶ Apports théoriques,
- ▶ Exemples pratiques,
- ▶ Interactivité avec mise en situation et quiz,
- ▶ Échanges avec les participants.

PUBLIC DESTINATAIRE

Un vaste public est concerné par la question des RPS au travail :

- ▶ Acteurs de la santé au travail (services de santé au travail, assistants sociaux, responsables ressources humaines, partenaires sociaux, élus du CSE, préventeurs, etc.),
- ▶ Psychiatres et psychologues cliniciens ou du travail,
- ▶ Employeurs et managers d'équipes,
- ▶ Spécialistes du droit du travail.

DUREE

1 conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en présentiel.

LIEU

Dans les locaux de la LFSM - 11, rue Tronchet - 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare et RER : Auber.

COUT

50 euros.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (3 heures) vous sera envoyée à l'issue de la session. Une convention de formation avec l'employeur est adressée sur demande.